



Budget 2019

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget communal de fonctionnement pour l'année 2019 montre un total de charges prévu à Frs. 1'886'761.00, pour des revenus qui sont projetés à Frs. 1'714'025,60 ce qui débouche sur un excédent de charges de Frs.172'735.40.

Ce budget appelle les commentaires suivants :

Administration

La diminution du poste salaire du personnel administratif de Frs. 12'200.00 par rapport au budget de l'année précédente est principalement due au poste de boursière qui n'a pas repris le contrôle des habitants.

Le poste réceptions et manifestations est en diminution, car il n'est pas prévu d'organiser une réception des nouveaux habitants en 2019.

La révision du plan général d'affectation (PGA), ainsi que du règlement sur la police des constructions sont en élaboration. Le montant de Frs. 30'000.00 est prévu pour les honoraires du bureau François Wenker, architecte et urbaniste.

Au poste Archives, le montant de Frs. 23'000.00 correspond à la mise à jour des archives communales ainsi que la réalisation du plan de classement. La dernière intervention professionnelle date de 1992.

Informatique

Pour des raisons de sécurité et de sauvegarde ainsi que de facilité d'utilisation la municipalité pense qu'il est judicieux de mettre les logiciels et les données sur ofcloud. C'est pour ces raisons qu'elle a mis au budget la mise en place de ce nouveau système de sécurité.

Finances

Au chapitre des revenus des impôts des personnes physiques l'augmentation budgétée est principalement due à l'augmentation du nombre des habitants.

Forêts

La diminution substantielle des charges par rapport au budget 2018 se monte à Frs. 54'500.00. Ce montant s'explique de la manière suivante : les comptes finaux correspondant aux 2 premières années (2016 et 2017) présentent un résultat positif supérieur aux acomptes payés au Groupement Forestier de la Saubrette (GFS).

Afin d'équilibrer les charges le budget 2019 établi par le GFS a pu être ramené à Frs. 8'500.00.

Bâtiments

La conciergerie des bâtiments est confiée à une entreprise de nettoyage extérieure pour effectuer des économies.

Le bâtiment administratif au chemin du Fayé 1 (Bureau de l'ancienne administration communale) devrait dégager un revenu de location de Frs. 16'000.00.



D'autre part, il n'y a plus de revenus de location pour le bâtiment de l'école. Ceci représente un manque à gagner de Frs. 85'700.00 par rapport à l'année 2017.

Ordures ménagères et déchets

Suite à l'adoption de la taxe au sac, le coût de l'élimination et transports des déchets urbains doit être couvert par le biais de taxes. Les taxes sont constituées par la taxe proportionnelle (Taxe au sac) et la taxe forfaitaire. (Bases légales Vaudoises LGD art. 30 a)

Enseignement primaire et secondaire

Assagie : le montant pour le cycle primaire Aubonne-Gimel-Etoy se monte à Frs. 164'000.00.

Enfance et Jeunesse : le montant pour le cycle secondaire Rolle et environs, incluant également le Sésame se monte à Frs. 76'900.00.

Police

Le coût de la réforme policière est en augmentation par rapport à l'année précédente.

Sécurité sociale

L'augmentation significative de la facture sociale est due :

- D'une part à l'augmentation du budget cantonal
- D'autre part à l'augmentation du nombre d'habitants

Amortissements obligatoires

Les divers amortissements obligatoires ont été portés au budget. Le montant total de ces charges s'élève à Frs. 120'000.00. L'amortissement facultatif du terrain des "Vermennes" représente, quant à lui, un montant de Frs. 10'000.00. Un montant de Fr. 10'000.00 a été ajouté pour l'amortissement des forêts, dont la valeur comptable est surestimée par rapport à la valeur vénale.

En conclusion, se fondant sur ce qui précède, la municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général

- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.*
- *Vu le préavis de la municipalité N° 7/2018*
- *Entendu le rapport de la commission de gestion et des finances.*

Décide

- D'accepter le budget communal pour l'exercice 2019 avec un excédent de charge de Frs. 172'735.40

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 décembre 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

Le Syndic

La secrétaire

Michel Dubois

Christine Noverraz



**Municipalité
de
Saint-Oyens**

Accepté par le Conseil Général dans sa séance du 12 décembre 2018

La Présidente

La secrétaire

Martine Richard

Barbara Liardet